

# Quels moyens pour construire des logements sociaux et le droit au logement pour tous

**En 2013, La Ministre du Logement présentera une Loi sur l'Urbanisme et le Logement. La loi sera mise en débat à l'automne au Parlement... Mais en attendant il y a urgence !**

Les premières décisions du gouvernement sont loin de répondre aux difficultés sociales. La loi de finances 2013 a validé un budget logement qui se traduit par une diminution de 400 millions par rapport au budget 2012 !

C'est un signe catastrophique face à la nécessité d'un engagement financier public pour participer à l'effort de construction de logements sociaux.

**En 2013, Le droit et l'accès au logement reste toujours une des premières priorités des franciliens.**

Le fichier des demandeurs de logements sociaux explosent : 3 millions de mal logés en France. En Île-de-France plus de 400 000 familles attendent de nombreuses années une hypothétique réponse et viennent grossir le nombre des mal-logés.

Un jeune francilien sur deux vit au domicile parental et les jeunes ménages sont contraints de se loger dans le parc locatif privé. Ils subissent des loyers exorbitants et les contraintes des bailleurs exigeants : des cautions multiples, des ressources équivalent à 3 loyers... Les salariés les plus précaires, les familles modestes sont exclus du droit au logement.

Si on n'est Smicard, souvent la moitié des revenus disparaît dans le loyer, les aides au logement semblent alimenter la spirale infernale de l'augmentation des loyers !

Le manque de construction de logements sociaux en Île-de-France, la cherté des loyers dans le parc privé ont des traductions concrètes, ainsi de moins en moins de jeunes (5%) sont dans le secteur HLM. Quand l'accès au logement social devrait être le premier pas dans le parcours résidentiel et permettre de faciliter l'accès à l'emploi.

Le Schéma Directeur de la région voté au conseil régional en novembre affirme une volonté d'offrir un logement à tous les franciliens et de construire 70 000 logements par an dont seulement 17 000 logements sociaux...même si ces promesses de production étaient tenues, il faudrait 23 ans pour répondre au besoin d'aujourd'hui !

Les élus de la majorité dénoncent les fortes

inégalités territoriales mais dans le quotidien peu d'actes concrets contre la spéculation foncière, la lutte contre la ghettoïsation des quartiers de banlieue ou la population subit la crise économique et ses conséquences sociales.

Quelles mesures spécifiques d'urgence? Quels types de constructions de logements sociaux ? 70% des demandeurs ne pourraient accéder qu'aux logements classés les plus sociaux... qui eux ne correspondent à peine qu'à 10% des projets ! Droit de préemption des communes, obligation d'appliquer la loi SRU : 25% de logements sociaux dans chaque ville : Quels objectifs dans les projets d'aménagements ? Quelles sanctions pour les communes qui ne respectent pas la loi ?

La loi sur la société « Grand Paris » reconnaît ce besoin de logement et affiche aussi une ambition de production de 70 000 chaque année. Mais cet objectif cache un but inavoué celui de s'approprier les terrains autour des futures gares et de lancer des programmes privés ou l'accession à la propriété se ferait au prix du marché. La spéculation foncière serait utilisée pour financer les projets du Grand Paris !

La mise en oeuvre du Grand Paris éloignera encore plus les familles les plus modestes en grande couronne et relancera les prix fous de l'immobilier considérant le logement comme une marchandise.

**La réalité en 2012 c'est à peine 20 000 logements sortis de terre et une part de logements sociaux bien trop modeste !**

La CGT a son mot à dire dans les entreprises pour répondre aux besoins des salariés et défendre le droit au logement arrêter le siphonage des fonds du 1 % logement une cotisation sociale des entreprises de 1,6 milliards par an.

Les mesures gouvernementales prolongent la ponction de la collecte et poursuivent les désengagements financiers successifs de l'état. Ainsi l'état s'est désengagé du financement du Fond National Logement et des programmes de rénovation urbaine pourtant essentiels en Ile de France pour améliorer l'habitat social.

C'est 1,2 milliards/an pris en charge par le 1%, au détriment de programme de constructions de logements dans les bassins d'emploi ou de dispositifs d'aides aux salariés (Locapass...).

Se battre pour l'emploi contre la destruction massive de postes et de sites industriels est une priorité des syndiqués CGT dans les entreprises.

# Manifestation

## Samedi 16 mars 2013

## 15h00 République



